

Six candidatures retenues pour la présidentielle de mai au Burundi

Arrib News, 10/03/2020 - Source AFP La Commission électorale nationale indépendante (Ceni) du Burundi a validé six candidatures à l'élection présidentielle du 20 mai et en a rejeté quatre autres pour « dossiers incomplets », a annoncé mardi son président. « Au total, dix candidats ont présenté des dossiers de candidature à l'élection présidentielle. (Ils) ont été soumis à une analyse approfondie sur la base principalement de la Constitution et du code électoral », a déclaré à Bujumbura le président de la Ceni.

Six candidats ont vu leurs dossiers acceptés », a-t-il. Parmi eux se trouvent le général Evariste Ndayishimiye, candidat du parti CNDD-FDD au pouvoir, et Agathon Rwasa, candidat du Conseil national pour la liberté (CNL), le principal parti d'opposition. Les candidatures de l'actuel premier vice-président Gaston Sindimwo, du parti Uprona dominé par la minorité tutsi, et de Léonce Ngendakumana, du Frodebu, le parti ayant remporté les premières élections démocratiques au Burundi en 1993, ont également été retenues. Enfin, la Ceni a validé les candidatures de deux indépendants, Francis Rohero et Dieudonné Nahimana. La commission n'a pas donné la raison du rejet des dossiers de l'ancien président de transition Domitien Ndayizeye, présenté par la coalition d'opposition Kira, de Jacques Bigirimana, candidat du parti FNL proche du pouvoir, de Anicet Niyonkuru, candidat du parti d'opposition CPD récemment rentré et de Valentin Kavakure, jeune candidat du petit parti FPN. Ces quatre personnalités ont toutefois deux jours pour faire appel devant la Cour constitutionnelle. Le CDP d'Anicet Niyonkuru a déjà annoncé son intention de déposer ce recours. La campagne pour la présidentielle aura lieu du 27 avril au 17 mai, selon un calendrier publié par la Ceni. Le président Pierre Nkurunziza, au pouvoir depuis 2005, avait surpris en annonçant en juin 2018 qu'il ne se présenterait pas à sa succession en 2020, alors que la nouvelle Constitution modifiée par référendum le lui permettait. L'annonce, en avril 2015, de sa candidature à un troisième mandat avait plongé le Burundi dans un cycle de violences et de violations massives des droits humains qui ont fait 1.200 morts et déplacé plus de 400.000 personnes, selon les estimations de la Cour pénale internationale, laquelle a ouvert une enquête.